



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. générale
19 juin 2017
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-douzième année

Lettres identiques datées du 16 juin 2017, adressées au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tout au long du mois de juin, des pays, des organisations de la société civile et des particuliers à travers le monde ont manifesté leur solidarité au peuple palestinien qui célébrait les 50 ans d'occupation de la Cisjordanie, y compris Jérusalem-Est, et de la bande de Gaza depuis 1967. Au moment où nous réfléchissons à ce sombre anniversaire et à l'effet dévastateur de la brutale occupation étrangère sur le peuple palestinien et sa terre, il est plus que déplorable qu'il n'existe aucune perspective politique qui puisse mettre un terme à cette injustice grave et généralisée puisqu'Israël, Puissance occupante, ne semble pas disposé à cesser ses politiques et pratiques illégales mais persiste au contraire à poursuivre son occupation et l'asservissement de la population civile palestinienne.

L'intransigeance d'Israël et l'impunité à son égard non seulement réduisent les chances de parvenir à une solution pacifique et éloignent un peu plus chaque jour la perspective d'une solution des deux États fondée sur les frontières de 1967, mais encore contribuent grandement aussi à la détérioration de la situation sur le terrain et augmentent le nombre déjà incalculable de violations des droits de l'homme, dont des crimes de guerre contre le peuple palestinien. Depuis notre lettre précédente sur la situation en Palestine occupée, y compris Jérusalem-Est, les agissements criminels des forces d'occupation israéliennes se poursuivent, entérinés par la culture d'impunité et de non-droit que le Gouvernement israélien s'emploie à promouvoir, même dans le cadre du processus de paix, et encouragés par l'échec de la communauté internationale qui ne peut tenir Israël responsable d'aucune des multiples violations perpétrées contre le peuple palestinien pendant plus d'un demi-siècle.

Comme c'est le cas avec l'oppression constante du peuple palestinien, la Puissance occupante a été implacable dans ses activités de colonisation, que ce soit



en annonçant la construction ou en construisant effectivement plus de logements israéliens sur les terres palestiniennes occupées, ce qui constitue une violation grave de la quatrième Convention de Genève et un crime de guerre au regard du Statut de Rome de la Cour pénale internationale. Le Gouvernement israélien n'a de toute évidence aucunement l'intention de mettre un terme à ses activités de colonisation, bien que le Conseil de sécurité ait exigé sans équivoque, dans sa résolution [2334 \(2016\)](#), l'arrêt immédiat et total de toutes les activités de peuplement d'Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, pas plus qu'il n'a l'intention de créer les conditions nécessaires à un règlement qui permette de préserver la solution des deux États.

À ce propos, la semaine dernière, le Premier Ministre israélien, M. Netanyahu, a déclaré que parallèlement à leur volonté de parvenir à un accord avec leurs voisins Palestiniens, les Israéliens allaient continuer à protéger leurs activités de colonisation et à les renforcer. Il a ajouté qu'ils le faisaient de manière responsable et discrète. Nul besoin de lire entre les lignes pour savoir, comme c'est également le cas avec ses politiques et pratiques illégales, qu'Israël se contredit régulièrement par de telles déclarations car il est clair que la construction de colonies ne mènera jamais à la paix. Au contraire, des pratiques aussi destructrices et illégales constituent l'obstacle majeur à l'avènement d'un règlement pacifique et représentent la plus grande menace à une solution des deux États. Il n'y a rien de « responsable » dans la construction de colonies et toute tentative visant à légitimer des activités illégales ne doit jamais être tolérée; elle doit être fermement condamnée.

Parallèlement, depuis notre dernière lettre, Israël, Puissance occupante, a poursuivi toutes ses violations des droits de l'homme à l'encontre du peuple palestinien parmi lesquelles les opérations d'arrestation et de mise en détention menées en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est. Des civils palestiniens sont placés en détention chaque jour; les jeunes hommes et les garçons constituent la cible préférée des forces d'occupation israéliennes qui attaquent, humilient et maltraitent les civils palestiniens arrêtés ou placés en détention de manière arbitraire.

À cet égard, je dois également appeler votre attention sur l'état de santé précaire de plusieurs prisonniers ayant pris part à la grève de la faim de 40 jours qui s'est achevée le 27 mai. Ils ont entamé cette grève pour mettre en lumière la situation dramatique de plus de 6 500 prisonniers et détenus palestiniens enfermés par la Puissance occupante et pour appeler au respect de leurs droits fondamentaux. Il faut rappeler qu'Israël a réagi à cette protestation pacifique par des mesures punitives sévères, augmentant ainsi la souffrance des intéressés. Bon nombre de grévistes de la faim souffrent encore de graves séquelles parmi lesquelles des détériorations physiques (lésions cérébrales et problèmes de vue). Par conséquent, nous demandons qu'on veille d'urgence à ce que tout prisonnier palestinien qui en a besoin reçoive des soins médicaux. Nous demandons également que prennent fin toutes les formes de violence et de traitement inhumain à l'égard des Palestiniens détenus par les Israéliens tout en réitérant notre appel à la libération de tous les prisonniers et détenus palestiniens.

De plus, la population palestinienne vivant dans la bande de Gaza continue de souffrir terriblement en raison de la grave crise humanitaire causée par le blocus immoral et paralysant imposé par Israël depuis 10 ans, acte qui constitue un châtement collectif. Par ailleurs, les forces d'occupation continuent d'attaquer les Palestiniens qui y vivent. Le décès d'Ayed Khamis Joumaa (âgé de 35 ans), mort d'une balle dans la tête pendant des altercations dans le nord de Gaza entre civils palestiniens et forces israéliennes, en est une illustration. De même, six autres Palestiniens ont été blessés par des tirs israéliens. Les forces d'occupation

israéliennes continuent de tirer sur des pêcheurs palestiniens au large des côtes de la bande de Gaza, mettant ainsi leur vie en danger et les faisant vivre constamment sous l'emprise de la peur.

Alors que toutes ces violences se répètent sans cesse et qu'elles ont une incidence considérable sur le peuple palestinien et l'espoir qu'il nourrit de voir cette injustice prendre fin, Israël poursuit ses tentatives hostiles visant à réduire au silence quiconque révèle la vérité au sujet de cette situation abominable. L'un des exemples les plus récents est la demande d'Israël à l'Organisation des Nations Unies de mettre fin au mandat du Coordonnateur des opérations humanitaires du Territoire palestinien occupé, M. Robert Piper, ou de voir son permis de résidence révoqué. Quelle est la raison de cette menace punitive? C'est de toute évidence une réaction au fait que M. Piper accomplit scrupuleusement les fonctions qui sont les siennes et rend compte honnêtement de ce qu'il constate sur le terrain. Ce type de comportement arrogant est devenu un trait distinctif de la politique israélienne, qui consiste à menacer et à intimider quiconque énonce les faits et dit la vérité sur les politiques et pratiques illégales et inhumaines de son occupation brutale. Cela ne saurait être toléré.

Après plus de 50 ans d'occupation et près de 70 ans après la Nakba, nous continuerons de renouveler nos appels et nos efforts pour que le droit international soit observé et que les résolutions pertinentes soient appliquées, afin que justice soit faite et que les droits inaliénables du peuple palestinien et ses aspirations nationales légitimes soient respectés, y compris l'indépendance au sein de l'État de Palestine avec Jérusalem-Est comme capitale. De même, nos appels et nos efforts ont pour but l'avènement d'une paix globale et durable que nous recherchons depuis longtemps et qui relève de l'urgence tant au niveau régional qu'au niveau international, pour garantir la paix et la sécurité. Au fil des décennies et avec l'accumulation des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien, ces objectifs sont devenus de plus en plus urgents. Nous demandons à la communauté internationale de s'engager enfin à mettre un terme à cette occupation et à cette injustice. Condamner 50 ans de colonisation, 50 ans de crimes de guerre, 50 ans d'occupation ne suffit plus. Il est temps pour une action concrète et concertée.

Avant de conclure, nous vous présentons ci-dessous certains des multiples crimes perpétrés par la Puissance occupante depuis notre dernière lettre :

26 mai 2017

- Les forces d'occupation israéliennes placent au moins sept Palestiniens en détention et scellent un supermarché pendant plusieurs raids en Cisjordanie.
- Un groupe de colons israéliens attaquent des échoppes palestiniennes dans le centre d'Al-Khalil (Hébron) sous la protection des forces d'occupation.

29 mai 2017

- Les forces d'occupation israéliennes placent au moins 18 Palestiniens en détention, la plupart du temps après des raids en Cisjordanie.

30 mai 2017

- Les forces d'occupation israéliennes ouvrent le feu sur un Palestinien (25 ans) et le blessent alors qu'il marchait le long de la plage dans le nord de la bande de Gaza.

2 juin 2017

- Les forces d'occupation israéliennes placent quatre jeunes Palestiniens en détention à Djénine et Qalqiliya.
- Une Palestinienne, Nouf Infi'at, (16 ans) décède des suites de ses blessures le 1^{er} juin après avoir été la cible des forces israéliennes à Yaabad, au sud de Djénine.

3 juin 2017

- La marine des forces d'occupation israéliennes ouvre le feu sur des bateaux de pêche palestiniens au large de la côte de Gaza.

4 juin 2017

- Les forces d'occupation israéliennes détruisent huit installations de production de charbon et confisquent des tonnes de bois utilisé pour la fabrication du charbon hors de la ville de Yaabad.

7 juin 2017

- Des colons israéliens implantent 13 tentes et caravanes sur un terrain privé palestinien près du village de Deir Istiya, près de la ville de Salfit.
- Les forces d'occupation attaquent deux Palestiniens et s'emparent d'un tracteur dans le village de Qousra, au sud de Naplouse.

8 juin 2017

- En Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, les forces d'occupation placent au moins 11 Palestiniens en détention.

9 juin 2017

- Des colons israéliens vandalisent plusieurs voitures de Palestiniens à Beit Safafa, au sud de Jérusalem-Est.
- Les forces d'occupation israéliennes abattent Ayed Khamis Joumaa (35 ans) et blessent au moins six autres personnes dans la bande de Gaza.

11 juin 2017

- Les forces d'occupation israéliennes mettent 14 Palestiniens en détention après des raids nocturnes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.
- Les forces d'occupation israéliennes ouvrent le feu sur des agriculteurs et pêcheurs palestiniens dans la bande de Gaza.

12 juin 2017

- Les forces d'occupation israéliennes emprisonnent au moins 15 Palestiniens après des raids nocturnes en Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est.
- Les forces d'occupation israéliennes délivrent un document à une famille palestinienne les informant de la décision des autorités de l'occupation de démolir leur domicile dans la zone d'Al-Noueïmé, au nord de Jéricho, sous le prétexte fallacieux qu'il a été construit sans permis.

La présente lettre fait suite aux 613 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de la crise qui perdure dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 24 mai 2017 (A/ES-10/754-S/2017/447), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. La Puissance occupante doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits fondamentaux du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Observateur permanent de l'État de Palestine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(Signé) Riyad **Mansour**
